



ANNEE 2011 / 2012
REGLEMENT D'INSCRIPTION
ACCUEIL DE LOISIRS
DU MERCREDI ET DES
VACANCES SCOLAIRES

NOM DE L'ENFANT :

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT (RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS)

Hors période de vacances : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Période de vacances : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

FONCTIONNEMENT GENERAL

L'accueil de loisirs est un accueil collectif de mineurs (de 3 à 12 ans) avec un règlement d'inscription devant être respecté. Chaque famille doit adhérer au fonctionnement éducatif et pédagogique du centre dans l'intérêt du bon déroulement de celui-ci.

- Tarifs selon le quotient familial, à partir de 1,66 € la demi-journée ;
- Possibilité de s'inscrire à la journée, demi-journée avec ou sans repas (sauf vacances scolaires pour les 6-12 ans)
- Trois groupes d'âge autonomes : De 3 à 5 ans, 6 à 8 ans, 9 à 12 ans
- Pensez à vêtir votre enfant de façon adaptée aux activités de plein air : petit sac à dos avec baskets, chapeaux, crème solaire, imperméables, gourde en cas de sortie, lunettes de soleil, habits ne risquant rien ..., habits de rechange pour les + petits
- La MJC n'est pas responsable des vols d'objets personnels des enfants, ni de perte de vêtement ou autre

LES INSCRIPTIONS

- Le paiement se fait le jour de l'inscription
- L'inscription est définitive et non réajustable sauf raison médicale (un certificat médical sera exigé sous 48 h) et reportée sous forme d'avoir
- **Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par e-mail**
- Dates limites d'inscription : **le lundi soir** pour l'accueil du mercredi durant la période scolaire et **mercredi soir** pour l'accueil durant les vacances scolaires, **dans la limite des places disponibles** ;
- En cas de prise en charge du coût par un organisme quel qu'il soit (Comité d'Entreprise, Centre Social, etc.) il est nécessaire de fournir l'attestation de prise en charge mentionnant l'activité concernée et le montant alloué. Dans le cas contraire, nous serions obligés de vous demander d'en avancer la somme ;
- Le paiement par chèques vacances est accepté.

LA CARTE D'ADHESION

- Elle est obligatoire dès lors que vous participez à une des activités de la M.J.C.
- Elle est valable du 1^{er} Septembre 2011 au 31 Août 2012
- Tarifs : Adhésion Familiale: **12 €**
Adhésion individuelle (à partir de 16 ans): **7 €**
et 1 € pour adhérent mjc pays voironnais (sous présentation de la carte)

LE TARIF

- Le montant est fixé selon le Quotient Familial pour les moirannais
- Un tarif unique est appliqué pour les extérieurs

LES HORAIRES D'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS

- L'accueil des enfants entre 3 et 12 ans se fait **le matin entre 7h45 et 9h00**.
- Si l'enfant ne reste que le matin, venir le chercher **à partir de 11h15 jusqu'à 11h30**
- Si l'enfant part après le repas ou ne vient que l'après midi, venir **entre 13h00 et 13h30**
- Le soir, venir chercher les enfants **entre 17h00 et 18h00**
- **Il est impératif de respecter les horaires, nous nous réservons le droit de ne plus accepter un enfant restant systématiquement après l'heure prévue ou arrivant en retard à plusieurs reprises.**

CONSIGNES

- Les vaccinations devront être à jour,
- Sauf avis contraire signé par les parents, aucun enfant ne sera autorisé à rentrer seul,
- Si quelqu'un d'autre que les parents est amené à venir chercher l'enfant, merci de le signaler et de le noter impérativement sur la fiche d'adhérent, ou faire un courrier avec le nom de la personne récupérant l'enfant, ou faire remplir l'attestation de décharge par la personne concernée.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

- Je soussigné (e) AUTORISE la MJC à utiliser des images fixes ou animées, audiovisuelles ou multimédia prises au cours d'activités pédagogiques pour : la presse, la plaquette de présentation des activités de la mjc, une exposition à la mjc, la présentation des activités sur internet.

SIGNATURE DES PARENTS précédée de la mention manuscrite « Consignes lues et Approuvées »